

# LE PETIT JOURNAL



Mai 2011

## CONTACT



Mairie d'Haudainville  
1 rue de Verdun  
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86  
Fax 03 29 83 98 94

[mairiehaudainville@wanadoo.fr](mailto:mairiehaudainville@wanadoo.fr)

## Horaires d'ouverture de la Mairie



**Lundi** 15 h 30 à 18 h 30  
**Mercredi** 15 h 30 à 18 h 30  
**Vendredi** 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

**Samedi de 10 h à 12 h**

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et

### en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

**Louis Kutschruiter**  
06.87.51.85.84

**Serge Silveti**  
06.79.79.94.67

**Eric Preud'homme**  
06.08.48.75.97

**Romain Sismondini**  
06.08.23.93.32

## LE MOT DU MAIRE

Evolution de l'intercommunalité...



Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) par Mme le Préfet le 6 mai 2011. Nous venons de recevoir ce rapport.

Ce projet est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Pour ce qui concerne notre secteur, le Préfet propose la création d'une communauté de communes autour de Verdun, regroupant les codecoms de Charny, Verdun, Val de Meuse, Vallée de la Dieue et Meuse Voie Sacrée, ainsi que quatre communes de la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne (Consenvoye, Forges, Regnéville et Brabant). Cela regrouperait 55 communes avec une population totale de 40 502 habitants. La dotation globale de fonctionnement sera calculée sur la base de la dotation de la codecom la mieux dotée. Soit 3,442 millions d'euros si la fusion s'opère vers un EPCI à fiscalité additionnelle ou à 5,758 millions d'euros vers un EPCI à FPU (fiscalité professionnelle unique). La codecom du Verdunois aurait 90 conseillers communautaires au lieu de 184 actuellement. Haudainville n'aurait plus qu'un siège (28 pour Verdun, 4 pour Thierville, 4 pour Belleville, 2 pour Dugny, 2 pour Dieue, 1 siège pour chacune des autres communes dont les communes sans habitant de la zone rouge). Les effectifs du personnel seraient de 236 agents. Mme Le Préfet n'a donc pas retenu la communauté d'agglomération pour le Nord Meusien, qui nécessiterait de regrouper au mois 50 000 habitants. Cette alternative permettrait pourtant, avec une forte intégration, d'obtenir une aide complémentaire de l'état de l'ordre de 10 Millions d'Euros par an. Certains diront qu'il n'y a pas que l'argent qui compte ! Je considère pour ma part qu'il est intolérable de passer à coté de cette somme indispensable pour le développement de notre bassin de vie. L'intérêt général doit passer avant l'intérêt individuel. Et pour ce qui est du mode de fonctionnement, que l'on soit 40 500 ou 50 000, les problématiques à régler seront les mêmes.

Louis KUTSCHRUITER  
Maire

## A GENDA

- **Jeudi 2 juin** : Concours de pétanque
- **Mardi 7 juin** : Visite de la mairie par les CE de l'école d'Haudainville
- **Mercredi 15 juin** : Voyage des aînés à Kirwiller
- **Vendredi 17 Juin 2011 à 20h30** : conseil municipal
- **Vendredi 24 juin** : Cérémonie de départ des CM2
- **Lundi 27 juin** : Spectacle des Compagnons de La Béholle

## ETAT CIVIL



### Naissance

Sacha Kutschruiter le 16 avril 2011

### Mariages

Sandrine Romette et Didier Vigogne le 13 mai 2011

### Décès

Jean-Pierre Germund le 05 avril 2011

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – MERCREDI 27 AVRIL 2011



## DELIBERATIONS

### Vote des quatre taxes :

Monsieur le Maire indique au Conseil que, comme chaque année, il revient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition applicables aux bases des quatre taxes locales : la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises.

L'année 2011 est la première année au titre de laquelle les collectivités locales vont percevoir les nouveaux impôts locaux professionnels payés par les entreprises.

Conformément à la volonté politique affichée lors de notre conseil municipal du 18 mars 2011, les taux d'imposition 2011 sont proposés à fiscalité constante.

Les évolutions de taux proposées sont dues, et uniquement dues, à l'application de la réforme fiscale locale consécutive à la suppression de la taxe professionnelle.

Les taux se calculent comme suit :

- TH : le taux de la Taxe d'Habitation correspond au taux communal 2010 augmenté du taux 2009 départemental transféré et d'une part des frais de gestion.
- FB : le taux du Foncier Bâti correspond au taux communal 2010.
- FNB : le taux du Foncier Non Bâti correspond au taux communal 2010 augmenté d'une part des frais de gestion.
- CFE : le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises correspond au taux communal 2010 augmenté de la part des taux 2009 départemental et régional transférés et d'une part des frais de gestion.

La notification des bases (état MI 1259) fait apparaître un produit attendu des contributions locales directes à hauteur de 23 027 €.

Il est proposé d'adopter les taux de fiscalité suivants :

	Taux 2011	Taux 2010
Taxe d'Habitation	1,90 %	0,00%
Taxe sur le foncier bâti	0,00%	0,00%
Taxe sur le foncier non bâti	0,00%	0,00%
Cotisation foncière des entreprises	3,14%	

Le produit attendu, hors rôle supplémentaire, s'élèvera à 23 027 € et se décomposera comme suit :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier bâti	Taxe sur le Foncier non bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Bases	574 700	564 100	27 700	385 600
Taux	<b>1,90 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>3,14 %</b>
Produit	10 919	0	0	12 108
Total	<b>23 027</b>			

Le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) sera de **30 023 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la fixation des taux d'imposition 2011 comme présentée et charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### Modifications budgétaires :

Monsieur le Maire indique au Conseil que, suite à la réforme de la fiscalité locale, à la fixation des taux d'imposition 2011 et afin d'ajuster le budget communal, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses : Art 739116 : + 30 023 €

Recettes : Art 74834 : + 1 188 € Art 74835 : + 3 191 €  
Art 748314 : + 296 € Art 748333 : + 986 €  
Art 7311 : + 24 362 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte ces modifications et charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le conseil du courrier qui a été envoyé à Madame le Préfet concernant sa position sur le projet du schéma départemental de l'intercommunalité, à savoir que soit étudiée la possibilité d'évoluer vers une communauté d'agglomération.
- Le conseil municipal est informé du versement de 9 974 € représentant l'attribution du fonds de compensation pour la TVA au titre de l'année 2011.

## **DELIBERATIONS**

### **Convention avec Belrupt : Regroupement scolaire**

Les deux communes d'Haudainville et Belrupt en Verdunois s'engagent dans une coopération en matière scolaire, dans le double but d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire et d'offrir à leur population des services publics de proximité et de qualité.

La publication récente de la Loi du 16 décembre 2010 relative à l'intercommunalité d'une part, la nécessité d'adopter une démarche constructive, progressive, adaptée à l'évolution des mentalités et des pratiques d'autre part, ont amené les deux conseils municipaux à faire le choix d'une coopération sous forme conventionnelle plutôt que sous forme syndicale.

Une classe nouvelle sera ouverte à Haudainville avec la création d'un poste d'enseignant. Tous les enfants d'Haudainville resteront accueillis à l'école d'Haudainville (de la maternelle au CM2) ainsi que les enfants de Belrupt pour les classes élémentaires. Belrupt accueillera les maternels de Belrupt.

La commune de Belrupt équiperait la nouvelle classe en mobilier mais également d'un tableau numérique. Les charges de fonctionnement seront réparties entre les deux communes proportionnellement aux effectifs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de conclure la présente convention, en conformité avec les préconisations des services départementaux du Ministère de l'Education et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et signer tous documents s'y rapportant.

### **Tarif eau**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le prix du m<sup>3</sup> d'eau n'a pas été révisé depuis 2008 et qu'il se décompose comme suit :

1. 0,773 € HT le m<sup>3</sup>,
2. 7,62 € HT par semestre pour la location du compteur.

Ce prix s'entend hors redevance anti-pollution.

Celle-ci, fixée par l'agence Rhin-Meuse est de 0,352 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2011, cette contre-valeur suivra les évolutions imposées par l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide qu'à compter de 2011 le prix de l'eau sera au même tarif que 2008, accepte les modalités fixées par l'agence et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **INFORMATIONS**

- C.C.A.S : cette année le voyage des aînés aura pour destination le Royal Palace de KIRRWILLER le 15 juin.
- Ecole : le revêtement de la cour a été refait par l'entreprise MONTI.
- Salle polyvalente : entreprises retenues suite à l'appel d'offre.
- Point sur les travaux de la Maison de la culture.
- Traversée du village.
- Réseau d'eau : sondages effectués par VEOLIA.
- Changement de porte bâtiment rue grande : devis en cours.
- Intercommunalité : un document de 258 pages, rédigé par la Préfecture de la Meuse, exposant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la CDCI de la Meuse le 6 mai 2011 est arrivé en Mairie. Le conseil municipal aura à donner son avis sur les propositions de schéma dans le maximum de 3 mois à compter de la réception du projet.
- Calendrier des prochaines élections.
  - Elections sénatoriales : dimanche 25 septembre 2011
  - Election présidentielle : dimanches 22 avril et 6 mai 2012
  - Elections législatives : dimanches 10 et 17 juin 2012

## VITESSE EXCESSIVE !!!

Des habitants de notre village ont fait remarquer, très justement, que les vitesses autorisées n'étaient pas toujours respectées.

En effet, il n'est pas rare que les vitesses dépassent allègrement les 70 km/h sur des routes, souvent pas très larges mais habitées. Nous rappelons que **la vitesse est limitée à 50 km/h et 30 km/h dans certaines zones**.

On peut penser souvent, mais à tort, que ce n'est pas grave de circuler dans le village à 60 ou à 70 km/h. Que ce n'est pas dangereux car sur des routes de campagne il n'y a jamais personne : pas d'autres véhicules qui viendraient en face ou aucun enfant qui va traverser... mais il suffit d'une fois !

Un accident est souvent malheureusement vite arrivé. En effet, il ne faut pas oublier que **dans un village un grand nombre d'usagers différents cohabitent** et certains ne sont pas protégés par une carrosserie !

En cas de collision entre une voiture et un piéton, les chances de survie du piéton baissent très rapidement avec la vitesse du véhicule : **95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h...** une bonne raison d'adapter sa vitesse.

N'oubliez pas que **la vitesse intervient dans un accident mortel sur cinq**. Rouler trop vite, ce n'est pas seulement rouler au-dessus des limitations de vitesse, c'est également circuler trop vite quand les circonstances imposent de ralentir.

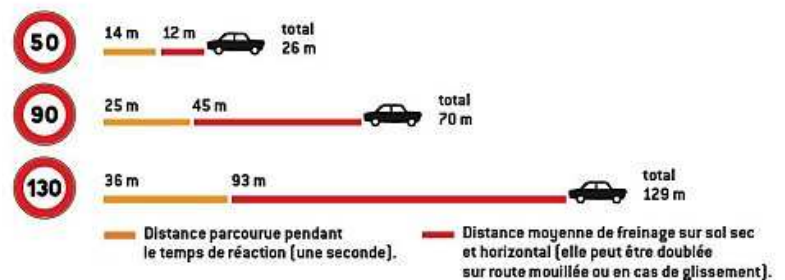
Quelques statistiques intéressantes qui permettent de mieux comprendre les risques encourus :

**Plus on roule vite, moins le conducteur distingue bien les objets qui l'entourent.** Plus la vitesse est grande, plus le champ de vision diminue. A l'arrêt, l'être humain a un angle de vision de 180°. Cet angle est de 100° à 40 km/h, de 75° à 70 km/h et de 30° à 130 km/h.



**Plus on roule vite, plus la distance d'arrêt augmente considérablement avec la vitesse, et de façon non linéaire.** La distance parcourue pendant le délai incompressible de réaction - 1 à 2 secondes avant même de freiner - s'accroît. La distance d'arrêt est ainsi de 26 m à 50 km/h et de 78 m à 100 km/h, soit 3 fois plus.

DISTANCES D'ARRÊT EN FONCTION DE LA VITESSE



En cas d'accident, **plus la vitesse est grande, plus le choc est violent et plus les conséquences sont graves**. Jusqu'à 30 km/h, la probabilité qu'un passager ceinturé soit tué lors d'un choc frontal est quasiment nulle. Mais elle augmente rapidement avec la vitesse : elle est de 50 % à 70 km/h et la mort est presque inévitable lors d'un choc à 80 km/h (même avec la ceinture).

**Nous ne sommes pas là pour vous blâmer ou être donneurs de leçon car qui n'a jamais dépassé les limites autorisées ?... mais en même temps qui n'a jamais reproché aux véhicules d'aller toujours trop vite devant chez soi ?**

Le civisme est l'affaire de tous, alors montrons notre attachement à notre commune en respectant la vitesse dans tout notre village (et ailleurs).

## VIDE-GRENIER 2011

S'il est une manifestation qui mobilise les haudainvillois, c'est bien le vide-grenier !

D'année en année, le nombre d'exposants augmente et les habitants de la commune sont très représentés. Pour info : 158 inscrits contre 125 en 2010. Si ça continue, il va falloir agrandir les rues !

Mais on ne peut fêter la dixième édition du genre sans faire un petit retour en arrière.

*A l'origine existait le marché aux fleurs où 2 marchands étaient présents dont Sodiplante sur lequel s'est greffé le vide-grenier mis en place à l'initiative d'un adjoint de la commune en 2002. La date retenue fut le 8 Mai. Au début, il avait lieu dans la rue des Ecoles et en « huis clos » car aucune publicité n'était faite et aucun intervenant extérieur ne pouvait y participer. Les premiers exposants étaient une quarantaine.*

*Petit à petit, les choses ont évolué. Déjà, il a traversé la rue pour investir la Rue Grande ainsi que les rues adjacentes. Puis, les personnes extérieures au village ainsi que les professionnels ont pu investir les lieux, les premiers bénéficiant d'un emplacement gratuit au même titre que les habitants d'Haudainville (à noter cette année que le nombre de mètres octroyé est passé de 4 à 5 mètres), les seconds devant s'acquitter d'une petite participation et pouvant choisir la longueur de leur stand avec toujours, comparativement à d'autres communes, une entrée gratuite.*

Ce vide-grenier 2011 a remporté un vif succès. Le beau temps aidant, on a eu droit à certains moments de la journée à une affluence digne de la rue Serpenoise à Metz un samedi après-midi.

Comme à l'accoutumée, la restauration était assurée par l'Association des Petits Anons, la buvette par le cafetier local autour d'un barnum pour épancher les petites et les grandes soifs. De mini-crêpes étaient également confectionnées sur place par l'Association de nos aînés qui vendait également des objets déco ou vintage sans oublier un marchand de glaces qui a du faire son « beurre ». Afin d'embellir le village par de belles compositions florales, la mairie a donné aux personnes du village intéressées un bon d'achat valable chez Sodiplante.

Le vide-grenier a également contribué à promouvoir le spectacle « Des Flammes à la Lumière » ayant lieu, rappelons-le, sur le territoire de notre commune grâce à la distribution de publicité à un point stratégique.

Un grand merci à tous les organisateurs ainsi qu'à toutes les personnes qui exposent non pas pour faire un profit (sinon il faudrait faire autre chose) mais pour passer une agréable journée, dans un esprit « bon enfant » et de convivialité entre voisins et amis et ainsi donner l'image que nous habitons un village où il fait bon vivre.

Rendez-vous est donc pris pour l'an prochain si possible avec, comme le dirait le chanteur Grégoire « Le même soleil ».

## POUBELLES PEINTES

N'oubliez pas de décorer vos poubelles !

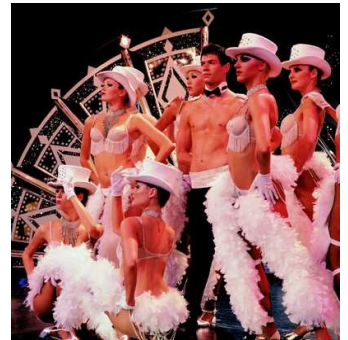
Les dates de sortie pour la visite de la commission d'évaluation des chefs-d'œuvre seront communiquées dans notre prochain numéro.



## INFORMATIONS DU CCAS

Le voyage des aînés aura lieu le **mercredi 15 Juin 2011**.

Celui-ci se déroulera au « Royal Palace de Kirrwiller ».



Repas dansant et nouvelle revue dénommée « Passion » pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire !

Le prix pour les haudainvillois est de 35 euros et de 82 euros pour les extérieurs.

Cette année, en raison des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente programmés sur une période de 16 semaines allant du 16 août 2011 à début décembre 2011 (auxquels il faudra ajouter les délais pour la visite de la commission de sécurité), nous avons décidé de programmer le repas des aînés le dimanche 29 Janvier 2012 avec la distribution des colis le samedi 28 janvier 2012.

**PÉTANQUE** le Jeudi 2 juin 2011 à Haudainville

**Grand concours de pétanque en doublette  
organisé par le bar Le Sagittaire**

Inscriptions sur place, 10 euros par personne (réservations si possible **avant le lundi 30 mai** au 03 29 85 76 28)

Début du concours vers 10h00

Buvette et restauration sur place, venez nombreux !

*A cette occasion la circulation et le stationnement seront interdits en rue grande des numéros 1 à 21 et des numéros 2 à 22*

## COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE : RISQUES DE FEUX DE VEGETATION



En raison d'une situation de sécheresse de ce début de printemps, le risque incendie est important. De ce fait, de nombreux feux de végétation, voire de forêt, ont déjà nécessité l'engagement de dispositifs de secours conséquents. Aussi une attention particulière doit être apportée par tous en matière de respect de la réglementation en ce qui concerne le risque incendie.

L'arrêté préfectoral n° 2004-1411 du 22 juin 2004 **interdit, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre de chaque année à toute personne d'allumer du feu à une distance inférieure de 100 mètres des routes, 20 mètres des chemins, 200 mètres des habitations.** La même interdiction s'applique pour ce qui concerne les massifs boisés à moins de 200 mètres des bois et des forêts, plantations, reboisement et friches pour les feuillus et 400 mètres pour les résineux. La destruction par le feu des chaumes, pailles et déchets laissés sur place est autorisée du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre de chaque année. Tout agriculteur désireux de procéder à cette destruction devra en faire par écrit la déclaration préalable à la mairie en indiquant la date et l'heure probable de l'incinération, le lieu-dit, la désignation cadastrale et la surface du terrain à brûler en respectant les distances de sécurité. L'agriculteur, deux heures avant la mise à feu, devra appeler les sapeurs-pompiers en indiquant les moyens prévus ainsi que le nom de la personne responsable de l'incinération et ses coordonnées téléphoniques. Les feux ne pourront être allumés qu'entre le lever du jour et 17 heures.

**Rappel :** toute personne qui est témoin d'un feu doit immédiatement alerter l'autorité la plus proche (**sapeurs-pompiers : 18, appel d'urgence européen : 112, gendarmerie : 17**) et indiquer d'une manière aussi précise que possible le lieu, la nature et l'importance du sinistre.

**Prudence et vigilance quant à l'emploi du feu,** notamment lors de barbecues, de feux de jardin ou encore avec les mégots de cigarettes.

## TROC NATURE



Le **dimanche 10 avril 2011** a eu lieu le « Troc nature » sur le trottoir de la rue de l'Ecole.

Peu d'exposants, mais de la qualité. Tous ont pu échanger des plants, des conseils ou repartir avec des confitures. Certains badauds ou paroissiens sortant de la messe, ont été surpris par cette manifestation où l'on offrait gâteaux, boissons chaudes et sont repartis avec des fleurs gratuitement mais un peu gênés de ne rien pouvoir échanger. Un grand merci pour tous les exposants et on se donne rendez vous l'an prochain pour un nouveau « Troc nature ».

## LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE QU'EST-CE QUE C'EST ?



En cas de gros problème, par exemple une fuite de chlore à l'usine de Baleycourt, les services publics mettent en route le SIGNAL NATIONAL D'ALERTE. Il s'agit d'un signal sonore qui peut être émis partout en France quand il y a une situation d'urgence grave.

Quand vous l'entendez, vous vous mettez à l'abri et vous écoutez France Info.

Comment le reconnaître ?

Il est composé de **3 cycles de 1 minute et 41 secondes** séparés par un intervalle de 5 secondes.

**Chaque cycle est composé de 5 périodes :** la première période dure 10 secondes et les 4 autres durent 7 secondes. Chaque période est séparée de la suivante par un intervalle de 5 secondes (4 secondes de descente en régime et une seconde de montée en régime)

☞ La première période est précédée d'une montée en régime de 3 secondes.

☞ La dernière période est suivie d'une descente du régime de 40 secondes. Le son est modulé en amplitude et en fréquence.

☞ Fin d'alerte : un cycle unique d'une seule période d'une durée de 30 secondes.

Attention ! N'oubliez pas que tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, il y a un essai de sirène pour s'assurer que ça marche.

## VANDALISME



**STOP !**

Fleurs arrachées,  
Potées renversées,  
Abris bus ravagés,  
Poubelles éventrées,  
Murs tagués,  
Ruisseau souillé,  
Poteaux culbutés, bancs désoclés,  
Village saccagé !  
Gestes gratuits dénués de tout sens, commis par des personnages bêtes et idiots !

Désolant !

## EVENEMENT SPECTACLE « DES FLAMMES A LA LUMIERE »

Vivez l'émotion d'un spectacle grandiose en un Son et Lumière saisissant de réalisme...

Une fresque historique grandiose réalisée par 550 bénévoles dont 250 acteurs français et allemands sur scène, 1100 projecteurs, 900 costumes, 40 km de câble, des effets spéciaux...

Le Son et Lumière de la bataille de Verdun fait revivre la Belle Epoque, une période joyeuse et d'insouciance qui s'achève par l'attentat de Sarajevo le 28 juin 1914.

Le 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Trois millions de Français sont ainsi mobilisés et quittent parents, femmes, enfants...



» 21



Un hommage bouleversant.

Après plus de quatre années de combats, la joie immense de l'Armistice : le bonheur retrouvé mais au prix de millions de disparus, d'invalides, de réfugiés...

Cette année, le spectacle a été modifié pour intégrer deux nouvelles scènes rappelant l'intervention américaine décisive.

L'événement-spectacle « Des flammes... à la lumière » a lieu **tous les vendredis et samedis soirs du 17 juin au 23 juillet 2011.**



## TIR A L'ARC

Ce **dimanche 15 Mai** sur le terrain de foot/rugby du village s'est tenu le championnat de Meuse de tir à l'arc simple et à poulie toutes catégories organisé par le club des Francs Archers Verdunois.

Des clubs issus de toute la Lorraine étaient invités.

On a pu voir également un tireur venu de Versailles. Pour la deuxième édition, tout avait été organisé de main de maître et seule une météo un peu capricieuse (un léger vent a perturbé les tirs) a mis du sel dans la compétition.

Notre terrain est donc en train de devenir un repère apprécié par les adeptes de ce sport multiséculaire.

## OBJETS TROUVES

Dans les jardins privés des habitants du village des surprises attendent les propriétaires.

On a retrouvé ces derniers temps çà et là un petit obus (mais cependant dangereux !), des cartouchières ainsi que des balles de fusil avec leurs douilles en cuivre datant de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

On a retrouvé également une pièce ancienne (très certainement un sesterce gallo-romain).

Qui a dit que l'histoire de notre village était sans intérêt ?

## SPECTACLE

Le SLC La Beholle d'Haudainville est heureux de vous présenter  
Les Compagnons de la Béholle dans

### « Par la fenêtre ou pas ! »

De Pierre Note



**Salle des fêtes  
D' HAUDAINVILLE  
LE LUNDI 27 JUN 2011 à 20H30**

Pas de réservation.

Autres dates :

Dombasle en Argonne le 20 mai 2011 à 21 h  
Doulcon (Centre Ipoustéguy) le 28 mai 2011 à 20 h 30  
Dieue sur Meuse le 1er juin 2011 à 21 h

## SPANC : RAPPEL

Les foyers concernés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ont reçu récemment un courrier de Véolia, pour le contrôle de leur installation autonome.

Hormis ceux habitants rue de Saint Mihiel , rue du Chaudresson et rue du Fort, car vous serez raccordables dans quelques mois, vous devez répondre à ce courrier.

Pour que le contrôle soit effectué, la fosse septique, doit être vidangée au maximum 48 heures avant. Pour cette opération, vous êtes libres de choisir votre prestataire, à condition qu'il soit agréé.

Soyez vigilants lors des prises de rendez vous, pour que les 2 opérations se combinent bien.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Eric PREUD HOMME au 06 08 48 75 97.

## UN GRAFFEUR PROFESSIONNEL A LA SALLE DES FETES

Un graffeur professionnel est venu passer une journée entière à la salle des fêtes du village accompagné de 6 adolescents et d'un animateur pour créer un graf géant. A l'initiative du centre social des planchettes, ces jeunes ont pu dessiner, inventer, peindre, taguer sur une feuille de plusieurs mètres carrés. Cette fresque sera visible au centre social et sera utilisée en fond de scène pour décorer un spectacle que ces derniers vont mettre en place. Bravo à ces artistes en herbe !





## **C**OMPTÉ RENDU DU 2<sup>ème</sup> CONSEIL D'ÉCOLE - 14 AVRIL 2011

### **Effectif**

L'école compte actuellement 126 élèves, soit 4 élèves de moins qu'à la rentrée. M. Rouyer précise qu'il y a eu cette année moins de « mouvement » que l'année précédente.

### **Sorties scolaires**

- Les enfants de Maternelle se rendront le 1<sup>er</sup> juillet à Hannonville-sous-les-Côtes pour une animation intitulée « Les jardins de nos grands-mères ». Le coût, hors frais de transport, s'élève à 9,50 € par enfant. Une participation financière de 5 € sera demandée aux familles.
- Les élèves d'élémentaire (du CP au CM2) se rendront le 10 juin au Château de Sedan pour une visite et différentes animations en fonction de l'âge des élèves. Le coût, hors frais de transport, s'élève à 15 € par enfant. Une participation financière de 8 € sera demandée aux familles.

### **Organisation de la surveillance de cour**

Suite à plusieurs incidents, le plan de surveillance de cour, concernant les temps d'accueil et de récréation, a été revu et est présenté au Conseil d'école. Les changements à noter :

- Les récréations sont décalées dans le temps pour réduire le nombre d'élèves présents simultanément dans la cour.
- Les passages aux toilettes se font dorénavant en début et fin de récréation, sous la surveillance de l'enseignant.
- Des espaces ont été délimités pour permettre la mise en place de jeux lorsque la météo le permet (raquettes, ballons, cerceaux,...)

### **Evaluations nationales de CM2**

Les évaluations nationales concernant les élèves de CM2 ont été passées. Les résultats ont été transmis individuellement aux familles.

### **Travaux de l'école**

M. le Maire énonce les dépenses de fonctionnement de l'année en cours : fournitures scolaires, photocopies, internet et téléphone, combustible, transport, matériel informatique...

Il effectue également un rappel des travaux qui ont été réalisés et dresse le bilan de l'investissement financier.

C'est également l'occasion pour M. le Maire d'indiquer que la salle des fêtes où a lieu une part des séances d'EPS des élèves sera indisponible de septembre à décembre 2011 car des travaux de réhabilitation devraient débuter en août.

### **Réorganisation de l'école**

La réorganisation de l'école a été évoquée (cf compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2011).

# RENTREE 2011

## INSCRIPTIONS A L'ECOLE D'HAUDAINVILLE



Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école d'Haudainville pour la rentrée 2010 devront se rendre en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels munis :



- du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires
- d'un certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école (uniquement pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans une autre école)

La mairie leur délivrera un certificat d'inscription.

Les parents devront ensuite se rendre à l'école pour l'admission de l'enfant (les mardis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30)

**Pour les enfants nés en 2009**, il est rappelé que les enfants doivent avoir deux ans révolus le jour de la rentrée et que **l'admission ne se fera que dans la limite des places disponibles.**

## Le centre social des planchettes communique !



**LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES PLANCHETTES PROPOSE AUX JEUNES DE 12 À 17 ANS**

Pour t'inscrire, il suffit de présenter ton carnet de santé, les numéros d'allocation CAF ou MSA et de sécurité sociale, le bon vacances et l'attestation d'assurance responsabilité civile de tes parents.

Les inscriptions se font au secrétariat du centre social et culturel des Planchettes, où l'équipe d'animation pourra te renseigner.

Téléphone et adresse du Centre social et culturel des Planchettes : 17 bis rue André Malraux 55100 Verdun 03.29.84.35.66

**10 JOURS DE VACANCES EN CAMPING ET EN VELO DANS LE JURA**





**CAMP ITINERANT DU 11 AU 20 JUILLET 2011 AUTOUR DES LACS DANS LE JURA**

**Description du séjour**

- Transport de VERDUN à LONS LE SAUNIER en train.
- Séjour sous tentes, dans trois campings pendant 10 jours.
- Découverte des paysages de la région des Lacs (Clairvaux les lacs, Bonlieu et Châlain), situés à l'est de Lons-le-Saunier.
- Randonnée dans les cascades du Hérisson.
- Circuit en vélo permettant d'apprécier au mieux les spécificités d'une région paisible de moyenne montagne faite de grands espaces, de forêts profondes, de petits torrents.


Sensations et émotions sont assurées.





**Activités**

- Activités nautiques
- Accro-branche
- Nature
- Baignades
- Cyclotourisme
- Vie quotidienne
- Jeux
- Visites




**Participation financière (bon vacances déduit)**

**Entre 130 et 280 € en fonction du quotient familial CAF.**

Le paiement du séjour peut être réglé en 3 mensualités (mai, juin, juillet).

Un premier versement sera exigé pour l'inscription.



*Ce séjour est réalisé avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse, du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Verdun, et du Conseil Régional de Lorraine*

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

**Directeur de publication :** Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

**Rédacteurs :** M. Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prot – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti.